

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPAEO, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur MAUTE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame TROPINI, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame BERNARDINI, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

**ABSENTS :**

Madame Isabelle MONFORT, Madame Marie BARRUE, Madame Marie-Paule PRESTAT, Madame Chantal PORTUESE.

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Monsieur GIRARDO (pouvoir à Monsieur Jean-François MAUTE)

Monsieur PHILIP (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)

Monsieur FOUQUE (pouvoir à Monsieur Jean-luc BRUNEL)

Monsieur MARTIN (pouvoir à Madame Karine TROPINI)

Monsieur MARION (pouvoir à Madame Genevieve BURKI)

Monsieur LAURENT (pouvoir à Madame Isabelle BUTTAFOGHI)

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 29/03/2024**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier MICALLEF**

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture  
083-218300697-20240405-4-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2024  
Date de réception préfecture : 10/04/2024

**OBJET : FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Création d'une autorisation de programme "Espace 3000"**

**RAPPORTEUR : Madame Sophie MANA - 5eme Adjoint**

L'Espace 3000 est un établissement sportif majeur de la ville d'Hyères, construit en 1986-1988. Il a une emprise au sol de 3 660 m<sup>2</sup>, une surface de plancher de 4 115 m<sup>2</sup> et une capacité d'accueil de 3 000 personnes.

S'y tiennent principalement les matchs officiels de basket de l'équipe 1 d'Hyères Toulon Var Basket, en Nationale 1, ainsi que des spectacles et des événements commerciaux.

C'est un Établissement Recevant du Public de 1<sup>ère</sup> catégorie, type L : salle d'audition, conférences, réunions, spectacles ou à usages multiples, avec activités secondaires X (établissements sportifs) et T (établissements de salons à caractère temporaire).

L'établissement est fermé administrativement depuis avril 2022, suite au constat des fragilités des structures en bois lamellé-collé.

Par délibération en date du 31 mars 2023, le conseil municipal a approuvé le lancement d'une procédure avec négociation restreinte en vue d'attribuer un marché global de performance pour la réhabilitation du bâtiment de l'Espace 3000 à Hyères.

Le programme intègre trois volets principaux : la réhabilitation thermique du bâtiment, l'amélioration des dispositions fonctionnelles comprenant une extension attenante au bâtiment et enfin la réhabilitation structurelle comprenant une requalification de l'image du cadre bâti.

Il est également prévu d'aménager une extension devant contenir une salle de réception et les locaux nécessaires à son bon fonctionnement.

Compte tenu des coûts et de la durée du chantier, il vous est proposé d'ouvrir une autorisation de programme dénommée « ESPACE 3000 » et portant le numéro 2401 pour cette opération.

En effet, par exception au principe budgétaire d'annualité, les collectivités ont la possibilité de programmer des investissements pluriannuels conformément aux articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales en ouvrant des autorisations de programme.

Aussi, il convient de créer sur le budget principal de la commune l'autorisation de programme AP2401 « ESPACE 3000 » selon les modalités suivantes :

N°	Libellé	Montant de l'Autorisation de Programme	Crédits de paiements 2024	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026
2401	Espace 3000	23 950 000,00	3 000 000,00	13 600 000,00	7 350 000,00

Le rapporteur soumet aux membres du conseil municipal cette création d'AP/CP de la ville d'Hyères les Palmiers.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir débattu,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'avis de la quatrième Commission,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**ADOpte** la création de l'autorisation de programme n°2401 « ESPACE 3000 » tel que présentée ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

**FAIT ET DELIBERE**

les jour, mois et an susdits,

  
Monsieur Olivier MICALLER, C.M.D.  
Secrétaire de séance

  
Maire  
Jean-Pierre GIRAN

**ADOPTÉE A LA MAJORITE PAR 34 VOIX**

**CONTRE : 7**

**ABST : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

**Publié le**

**Reçu en préfecture le**